

suis je propriétaire suite à une erreur livraison

Par **wistiti**, le **06/02/2009** à **11:04**

bonjour,

j'ai commander une piscine en kit sur internet qui devait m'etre livré sous 15 jours.Au bout de ce délai j'ai appelé pour les relancé.Une semaine après, je reçois ma piscine.

Jusque là tout va bien.

Une semaine après, je préviens ma voisine pour qu'elle signe à ma place un colis que je devais recevoir mais dont je ne pouvais etre présent à la livraison.

Qu'elle a été ma surprise le soir venu, il y avait 2 palettes (le meme modele de piscine que j'avais reçu la semaine précédente) devant mon pavillon et un petit colis (celui que j'attendais).

Ma voisine me prévenant que deux livreur était passé et qu'elle avait signé pour les deux.

Ma question est: Cette deuxième piscine m'appartient t'elle puis qu'il s'agit d'une erreur de livraison.

J'ai essayé de les appelé le lendemain, mais tout les hotliner étaient occupé, je me suis dit qu'il se manifesterait et que je n'avait pas à payer des communications téléphoniques pour leurs erreurs.

Seulement voilà, ça fait maintenant 8 mois qu'elle est chez moi et toujours aucun appel. Je sonje à la vendre, mais aimerais savoir si elle m'appartient selon la loi.

merci d'éclairer ma lanterne.